



Département du Gard - Ville de Le Grau-du-Roi

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **25 JUILLET 2018** à 18 :30 heures

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

Secrétaire de séance :
Marièle BOURY

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Claudette BRUNEL, Nathalie GROS CHAREYRE, Françoise DUGARET, Lucien TOPIE, Chantal VILLANUEVA, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Marièle BOURY, Roselyne BRUNETTI, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Michel BRETON, Pierre DEUSA, Hervé SARGUEIL, Annie BRACHET, Philippe PARASMO, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Yvette FLAUGÈRE.

Pouvoirs de : Pascale BOUILLEVAUX à Claudette BRUNEL
Lucien VIGOUROUX à Chantal VILLANUEVA
David SAUVEGRAIN à Docteur Robert CRAUSTE
Léopold ROSSO à Hervé SARGUEIL
Patricia ARENT à Yvette FLAUGÈRE

Absent excusé : Alain GUY

Diffusion de l'hymne national.

M. le Maire ouvre la séance à 18 :30 heures. Il précise que des photocopies de l'ordre du jour sont à disposition du public à l'entrée de la salle.

Lecture des différents pouvoirs :

Pascale BOUILLEVAUX à Claudette BRUNEL
Lucien VIGOUROUX à Chantal VILLANUEVA
David SAUVEGRAIN à Docteur Robert CRAUSTE
Léopold ROSSO à Hervé SARGUEIL
Patricia ARENT à Yvette FLAUGÈRE

De plus, M. Alain GUY fera son possible pour être présent mais il est bloqué sur la route.

Appel des élus par Marièle BOURY qui est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire cède la parole à Jean-Marc GROUL, directeur, pour la : **présentation du bilan du Seaquarium**

M. Jean-Marc GROUL note que cela se fait un peu en retard concernant le bilan 2017 car l'année 2018 est bien avancée ; il présente un Powerpoint.

L'année 2017 a comptabilisé 375.000 visiteurs (+ 2 %) représentant un chiffre d'affaires de 4.316.000 € (+ 2%) par rapport à 2016. Il précise en aparté que les actionnaires ne récupèrent pas les dividendes que cette situation engendre et cela permet de pouvoir les utiliser pour de nouveaux aménagements.

Le chiffre d'affaires de la boutique a progressé de 3 % par rapport à 2016 (soit 2,25 € par client) ; il représente quasiment le résultat de la S.E.M. et augmente régulièrement. Il faudrait envisager de proposer l'achat à l'avance des places sur Internet : cela permettrait à la clientèle qui s'y prend à l'avance une rotation des finances et ainsi de pouvoir dépenser plus à la boutique.

Bilan fonctionnel 2017 :

- Aménagement : requins tapis, aquarium pollution, bassin de soins, ouverture de l'Institut Marin du Seaquarium...
- Modernisation des installations : laboratoire et zones techniques
- Sorties entreprise : les journées de Printemps
- Ressources Humaines : actualisation des fiches de postes
- Médias
- Reportages : les requins océaniques en mer Rouge
- Marketing : enquête économique

Bilan social : 38 salariés à l'année (en CDI) et le chiffre est porté 59 avec les saisonniers.

L'Institut marin pour la protection des écosystèmes méditerranéens a été créé.

Les actions :

- Suivi scientifique: requins, hippocampes.
- Innovation technologique: Thalatoo et OIS
- Un projet sportif avec la traversée en Méditerranée par Doris Wetzel

Projets 2021 - L'ouverture sur la Méditerranée en chiffre :

- + 1000 m²
- 400 m² visitables
- 25 minutes supplémentaires de visite
- 4,2 millions d'euros HT

Promotion 2017 :

- Actions annuelles – Salons professionnels
 - Salons CE : Lyon – Marseille – La Grande-Motte – Montpellier – Cinéma Gaumont multiplexe Montpellier - Salon groupes en Arles.
 - Les Nautiques Port-Camargue
 - Arbres de Noël et soirées privatives organisées au Seaquarium

M. Jean-Marc GROUL termine son propos en précisant que la stratégie de communication a été axée sur : *découvrir, apprendre et protéger*.

M. le Maire le remercie pour cette présentation et surtout pour le travail accompli. Il sait à quel point il est impliqué et passionné dans cette démarche complète qui est celle de la gestion d'un établissement important. Il tient également à travers lui remercier l'ensemble des agents et personnels du Seaquarium, ainsi que le Conseil administration présidé par le 1^{er} Adjoint, Claude BERNARD.

M. Claude BERNARD stipule qu'il est toujours heureux et fier d'être le président de cette structure dynamique, innovante, belle, attachante, avec un personnel aussi motivé. Il remercie lui aussi M. Jean-Marc GROUL car cette entreprise est magnifique.

M. le Maire est ravi de partager avec tous –puisque cette séance est retransmise- la dynamique du projet d'extension annoncé il y a maintenant deux ans. Cette perspective est intéressante. Il met en avant le travail qui est fait pour tout définir afin d'avancer sur ce projet.

Mme Annie BRACHET aurait une question relative aux naissances qui auraient pu avoir lieu au Seaquarium.

M. Jean-Marc GROUL répond qu'il a y beaucoup naissances, mais toutes ne sont pas forcément spectaculaires. Cet état de fait est important car il convient de retirer le moins possible des animaux de leur milieu naturel. En ce qui concerne les mammifères marins -phoques et otaries- il n'y en a pas eu, mais parce que cela a été contrôlé. Cette année, les animaux mâles et femelles ont été remis ensemble pour la reproduction. Il espère ainsi voir la naissance de petits pour l'anniversaire des 30 ans de l'établissement en 2019.

Mme Annie BRACHET le remercie de ces précisions et tient à le féliciter à propos de la boutique dans laquelle il est possible de trouver de jolis produits, pas très chers. Il n'y a que l'embarras du choix.

M. le Maire remercie M. GROUL et reprend le cours de la séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2018

M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont eu l'occasion de le relire et s'il y a des remarques à apporter ?

Mme Yvette FLAUGÈRE fait savoir qu'à la suite à son intervention sur la légalité des pontons du Vidourle elle a demandé –le 2 juillet- à M. TOPIE par mail des compléments sur ce point. N'ayant pas eu de réponse elle s'interroge : « Dois-je en conclure que la régularisation n'existe pas ? ».

M. le Maire explique que le travail est en cours.

Mme Yvette FLAUGÈRE rétorque que pourtant M. TOPIE a dit que la commune était dans la légalité.

M. Lucien TOPIE précise : oui la légalité d'utiliser d'avril en octobre, mais il n'y a rien d'écrit. Cependant la commune est dans l'attente d'une régularisation annuelle par le préfet. Ces pontons apportent la somme de 25.000 € par an. Il serait intéressant d'y mettre des bateaux par exemple pour installer les « SDF » de la mer, faire une fourrière pour les embarcations laissées au mouillage. C'est l'idée ; il reste à savoir si le préfet va la valider.

Mme Yvette FLAUGÈRE comprend donc qu'il n'y a rien d'officiel !

M. le Maire rappelle que ces pontons ont été réalisés sans autorisation, quand il est arrivé avec son équipe, ils étaient déjà en place et il n'a fait que faire perdurer l'existant. Des démarches ont été accomplies auprès des services de l'État et la collectivité est en attente de réponse. En attendant, et compte tenu des navires recensés dans l'anse du Vidourle (jusqu'à 21 quelquefois et parfois des bateaux en mauvais état, abandonnés) il a été décidé -pour sécuriser- de les rassembler, pour éviter le risque de les voir arrachés du mouillage et endommager le pont.

Après cette discussion, M. le Maire considère que le compte-rendu est approuvé.

Délégation de pouvoirs : Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Culture et animation

- Décision municipale n° DGS18-06-89 – Fête de la Saint-Pierre et des pêcheurs – Contrat d'engagement avec la peña Del Fuego (animations musicales les 16 et 17 juin 2018 pour 1.700 € TTC) ;
- Décision municipale n° DGS18-06-96 – Été de baoù – Contrat de cession avec La Boîte à frissons pour des animations accordéon lors des apéro-contes (les 25 juillet et 1^{er}, 08, 22 et 29 août 2018 pour 200 € par prestation, soit un total de 1.000 € TTC) ;
- Décision municipale n° DGS18-06-104 – Été de baoù – Contrat de cession avec Veryshow productions (concert de Maxime Manot' le dimanche 29 juillet 2018 au Jardin des sculptures pour 1.500 € TTC) ;

- Décision municipale n° DGS18-06-105 – Été de baoù – Contrat de cession avec L'Écume des contes pour une séance apéro-conte (le 18 juillet 2018 pour 400 € TTC) ;
- Décision municipale n° DGS18-07-10 – Fête du port de plaisance – Roussataïo – Contrat d'engagement avec la manade PUIG (950 € TTC) ;
- Décision municipale n° DGS18-07-19 – Été de baoù – Apéro-conte – Lettre d'engagement avec Mario PIMENTO (dans le cadre du festival « Conte en litt'orale » les mercredis 25 juillet, 1^{er} août, 08 août, 22 août et 29 août 2018 dans le jardin de la Villa Parry pour 750 € nets) ;
- Décision municipale n° DGS18-07-27 – Été de baoù – Contrat de cession avec Kris'Events pour le groupe Tandem (mardi 17 juillet 2018 au CC Boucanet pour 536 € TTC) ;
- Décision municipale n° DGS18-07-31 – Mise à disposition de sculptures – Contrat avec Jordy (du 19 juillet au 19 septembre 2018 à titre gracieux (5 œuvres sur le parvis de l'hôtel de ville et 1 œuvre à la Villa Parry) ;
- Décision municipale n° DGS18-07-30 – Bal du 14 juillet – Contrat de cession avec SAS B GROUPE pour l'orchestre Hors normes (le montant de la prestation s'élève à 6.857,50 € TTC + restauration) ;
- Décision municipale n° DGS18-07-61 – Animations estivales – Contrat d'engagement avec la peña Lou Pelaou (animation musicale le dimanche 15 juillet pour la somme de 800 € TTC) ;

Mme Sophie PELLEGRIN-PONSOLE aimerait une précision quant à la mise à disposition gracieuse des sculptures. Elle suppose que la mairie a une assurance. Qu'en est-il réellement ?

Mme Nathalie GROS CHAREYRE lui répond que l'assurance est incluse dans la couverture du volet « mobilier urbain » à hauteur de 750.000 € annuels couvrant donc largement la valeur des œuvres. Donc la commune n'a pas d'assurance complémentaire à payer.

M. le Maire note que toutes ces décisions démontrent la dynamique de la commune tout au long de l'année avec des animations musicales, culturelles et cette belle exposition autour l'hôtel de ville.

Mme Annie BRACHET s'interroge par rapport au bal du 14 juillet. La décision précise 6.857,50 € + restauration. Elle aimerait connaître le prix et le nombre de personnes concernées.

M. le Maire est désolé il n'a pas ce chiffre en tête, mais il précise que cela reste raisonnable. Les musiciens ne sont pas autorisés à des dépenses somptuaires. Il pense que la collectivité fonctionne sur la base d'un forfait et que ce point est bien maîtrisé.

Mme Annie BRACHET explique que comme la date était passée, elle pensait qu'elle pourrait avoir l'information.

Mme Yvette FLAUGÈRE souligne que des efforts ont été faits pour la présentation des délibérations, mais elle constate que M. le Maire ne fournit toujours pas les notes de synthèse adéquates qui –elle le rappelle- sont obligatoires pour les communes de plus de 3.500 habitants. Elle constate l'incapacité à présenter un Conseil municipal conforme. De fait, elle demande le retrait des questions 2017-08-12 à 2017-08-17. Elle connaît la réponse qu'elle va recevoir : « Ce sont des coquilles ! ». Elle dit : « dans la vie nous sommes tous d'éternels apprentis ».

M. le Maire lui répond de continuer dans cette voie qui lui attire un « grand crédit » et pense savoir qu'elle est même contestée dans son propre camp.

Délib2018-07-01 – Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPCI) : répartition du prélèvement et/ou du versement entre l'EPCI et les communes membres

Rapporteur : Claude BERNARD

La loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, dans son article 144, a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce dispositif, appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est financé par des prélèvements sur certaines intercommunalités et communes pour abonder le budget des intercommunalités et communes moins favorisées.

En accord entre les trois maires et le président de la CCTC, il a été admis de maintenir la répartition actuelle dite « **de droit commun** » pour l'ensemble intercommunal ; l'effort est réparti au prorata de la contribution au potentiel fiscal agrégé, majoré ou minoré des attributions de compensation reçues ou versées.

Les principaux éléments retenus pour le calcul sont : la population INSEE, la population DGF, le potentiel fiscal et financier par habitant et le coefficient d'intégration fiscale.

En voici le détail pour l'année 2018 :

EPCI (CCTC)	210.440 €
Commune Aigues-Mortes	72.172 €
Commune Le Grau-du-Roi	278.499 €
Commune Saint Laurent d'Aigouze	24.508 €
TOTAL :	585.619 €

Il s'est un peu penché sur la question, l'an dernier la somme versée représentait 255.964 € pour la collectivité. Cela équivaut à une augmentation totale de 52.396 € ce qui n'est pas négligeable, soit pour l'année 2018 plus de 20 %.

La fiche indiquant la répartition, datée et signée par le président de l'EPCI, sera adressée à la Préfecture par la C.C.T.C.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au **Conseil municipal, après délibération**, de se prononcer sur cette disposition.

M. le Maire soumet cette question aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2018-07-02 – Prélèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Rapporteur : Michel BRETON

Par délibération du 25 septembre 2008, la collectivité a institué la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

La prise en compte de la délibération entraîne un envoi automatique au propriétaire du logement d'une demande de renseignement visant à une taxation correcte du logement présumé vacant.

En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune ayant délibéré. Le montant des dégrèvements mis à la charge de la collectivité en 2018 est de **3.968 €**. Ces informations ont été communiquées à la commune par les services de la DGFIP du Gard.

Cette somme sera prélevée sur les avances de fiscalité directe locale et doit faire l'objet d'une dépense au compte 7391172.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire

Il est demandé au **Conseil municipal, après délibération**, de se prononcer sur cette proposition.

Pour 24 (MM. CRAUSTE, BERNARD, GROS CHAREYRE, DUGARET, BRUNEL, TOPIE, VIGOUROUX, VILLANUEVA, BOUILLEVAUX, BRETON, BOURY, ROUVIÈRE, ALLOUCHE LASPORTES, BRUNETTI, PENIN, PIERRE-BÈS, SAUVEGRAIN, GOURDEL, LOUSSERT, BINELLO, DEUSA, PELLEGRIN-PONSOLE, FLAUGÈRE, ARENT)

Abst. 4 (MM. ROSSO, BRACHET, SARGUEIL, PARASMO)

Délib2018-07-03 – Cité et la pêche et des pêcheurs et ancien phare – Actualisation du plan de financement

Rapporteur : Nathalie GROS CHAREYRE

Le projet de la Cité la pêche et des pêcheurs, basé sur la réhabilitation et la valorisation de l'ancien phare et de ses abords, se précise ainsi que le partenariat financier.

Ce dernier va se ventiler en deux opérations complémentaires qui vont démarrer en 2018 pour se terminer en 2019.

L'opération n° 1 est constituée par l'aménagement des abords incluant les travaux de génie civil pour déplacer les cuves, soit :

total	920.000 € H.T. de travaux 87.000 € H.T. de maîtrise d'œuvre et d'OPC <hr/> 1.007.000 € H.T.
-------	---

L'opération n° 2 est constituée par les travaux de réhabilitation du monument historique, les honoraires y afférents, ainsi que les études techniques, soit :

total	830.000 € H.T. de travaux 77.000 € H.T. de maîtrise d'œuvre et d'OPC 63.000 € d'études <hr/> 970.000 € H.T.
-------	--

Les deux opérations représentent donc un total de 1.977.000 € H.T./2.372.400 € T.T.C.

Les financements obtenus ou sollicités sont les suivants :

Conseil Régional	150.000 € (soit 21 % de 687.000 € H.T.) 288.000 € (soit % de 1.290.000 € H.T.)
DRAC	207.500 € (soit 25 % de 830.000 €)
Département/volet DRAC	41.500 € (soit 20 % de la subvention DRAC)
Département/pacte territorial	150.000 €
État/DSIL au titre de 2018	302.000 € (soit 30 % de 1.007.000 € H.T.)
au titre de 2019	242.500 € (soit 25 % de 970.000 € H.T.)

Ces aides représentent un total de 1.381.500 € (soit 70 % de subventions H.T.). Compte tenu d'une récupération de FCTVA en 2020 et 2021 évaluée à 350.000 €, le solde à financer par la commune sera de 641.000 €.

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire.

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération, de **valider** le plan de financement actualisé qui sera intégré dans le PPI, de **soliciter** les financeurs concernés, notamment l'État au titre du DSIL, et **d'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents en lien avec sa mise en œuvre.

M. le Maire informe que ce dossier avance bien avec des évolutions favorables en matière de subventions. Les entreprises ont été retenues et certains travaux ont déjà commencé. Le plan de financement fait état de 70 % de subventions pour la commune, cela participe à la bonne conduite de ce projet.

M. Philippe PARASMO fait une remarque : le FCTVA est inclus dans les subventions mentionnées. Il estime que ce n'est pas tout à fait correct.

M. le Maire répond que le FCTVA est en plus des 70 % de subventions.

M. Philippe PARASMO demande si ce sont de nouvelles pratiques d'intégrer le FCTVA ?

M. le Maire relit la note : « Ces aides représentent un total de 1.381.500 € (soit 70 % de subventions H.T.). Compte tenu d'une récupération de FCTVA en 2020 et 2021 évaluée à 350.000 €, le solde à financer par la commune sera de 641.000 € ». Les termes lui paraissent limpides.

M. Philippe PARASMO estime pour sa part que ce n'est pas un plan de financement adapté.

M. le Maire donne la parole au DGS qui explique qu'il a toujours eu pour habitude de présenter de cette manière, pour être le plus transparent possible. Il informe que la TVA n'est pas récupérée en totalité. Sur un dossier aussi important, cela représente un différentiel significatif. De cette manière, il est possible d'avoir une idée de ce que cela va coûter réellement à la ville. L'idée est celle-là.

M. Philippe PARASMO estime que cela vrai pour la transparence, mais le mode de présentation le surprend.

M. le Maire trouve que ce dossier avance bien, il va transformer la cité. Il met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2018-07-04 – Travaux de restauration et de valorisation de l'ancien phare – Marché public de travaux n° 2018-06-MTX-060

Rapporteur : Nathalie GROS CHAREYRE

Dans le cadre du projet de restauration et de valorisation de l'ancien phare, et afin d'attribuer les marchés de travaux, la consultation a été organisée conformément aux article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 soumis à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés publics.

I/ La publicité - L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été diffusé sur les supports suivants :

- BOAMP : envoi à la publication le 08 juin 2018. La mise en ligne a eu lieu le même jour sous l'annonce N°18-78930
- Profil acheteur / Site de Dématérialisation du Midi Libre via la plateforme AWS : la mise en ligne a eu lieu le 08 juin 2018
- Site de la ville : la mise en ligne a eu lieu le 08 juin 2018

II/ Les données du marché public et les conditions d'exécution - *Forme du marché* : marché allotri

Les différents lots de la consultation sont les suivants :

Lot n° 1 : Démolition - déconstruction - maçonnerie – pierre de taille

Lot n° 2 : Charpente – couverture

Lot n° 3 : Menuiseries bois

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures - serrurerie

Lot n° 5 : Peinture

Lot n° 6 : Electricité

Lot n° 7 : Plomberie - sanitaire

Lot n° 8 : VRD

Lot n° 9 : Mobilier urbain - éclairage

Durée : Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 12 mois à compter de la notification de chaque lot, dont 1 mois de période de préparation en septembre 2018 et commencement des travaux en octobre.

Variantes : La proposition de variante libre n'est pas autorisée. Une VARIANTE est IMPOSÉE pour le lot n° 8 VRD : Dallage au lieu de béton désactivé de la promenade. Les exigences minimales à respecter ainsi que les conditions particulières de sa présentation sont définies dans, le CCTP.

Prestations supplémentaires éventuelles - *Le présent marché fait l'objet de prestations supplémentaires éventuelles (PSE) définies dans le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) :*

Lot n° 1 : Démolition - déconstruction - maçonnerie – pierre de taille

PSE 1 : Emmarchement d'accès à la villa PARRY

PSE 2 : Mur de clôture de la villa PARRY

PSE 3 : Auvent brise soleil

Lot n° 4 : Menuiseries extérieures - serrurerie

PSE 1 : Emmarchement d'accès à la villa PARRY mains courantes

PSE 2 : Mur de clôture de la villa PARRY grille de clôture

Lot n° 6 : Electricité

PSE 1 : Eclairage de l'auvent brise soleil

Lot n° 8 : VRD

PSE 1 : Dépose et pose de cuves de la station d'avitaillement

PSE 2 : Quai en dallage et pavés

PSE 3 : Déplacement de palmiers

PSE 4 : Réseau FT pour fibre optique maison PARRY

III/ La remise des offres - La date limite de remise des offres était fixée au mardi 10 juillet 2018 (11 :30 H). Sur les 12 plis reçus, 8 ont été remis par voie électronique. La séance d'ouverture des plis a eu lieu le même jour à 12 :00 h.

Dans le cadre de cette procédure, il a été reçu :

- Dans les délais : 12 plis dont 8 plis dématérialisés et un contenant deux offres (2 lots)
- Hors délais : 0 plis

Malgré les 98 dossiers retirés sur la plateforme de dématérialisation de la Commune, trois lots n'ont fait l'objet d'aucune réponse.

Il s'agit des lots :

- Lot n° 5 : Peinture
- Lot n° 7 : Plomberie – sanitaire
- Lot n° 9 : Mobilier urbain – éclairage

Ces trois lots feront l'objet d'une consultation directe de plusieurs entreprises.

Les Membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA), réunis vendredi 20 juillet 2018, ont attribué les marchés aux entreprises ou aux groupements et pour les montants mentionnés dans le tableau ci-après.

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après délibération, de **valider** la consultation et d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer, dans le cadre du marché N°2018-06-MTX-060, le contrat sur chaque lot avec le titulaire retenu par la Commission et pour le montant mentionné.

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2018-06-MTX-060

"Travaux de restauration et valorisation de l'Ancien Phare de Le Grau du Roi"

Pli N°	Candidat	Code postal		Lot N°01 : Démolitions Déconstruction Maçonnerie Pierre de taille	Lot N°02 : Charpente - Couverture	Lot N°03 : Menuiseries bois	Lot N°04 : Menuiseries extérieures - Serrurerie	Lot N°06 - Electricité	Lot N°08 - VRD
1	SCB	34920	Montant du lot HT		48 748,00 €				
2	Sols & Compagnie	30900	Solution de Base PSE 1 Montant du lot HT					75 826,90 € 6 627,60 € 82 454,50 €	
3	DRUILHET FLAVIN	12450	Montant du lot HT			53 169,00 €			
4	SARL JOURDAIN	30700	Solution de Base PSE 1 PSE 2 Montant du lot HT					99 935,00 € 960,00 € 3 600,00 € 104 495,00 €	
6	VIVIAN & Compagnie	13016	Solution de Base PSE 1 PSE 2 PSE 3 Montant du lot HT	518 976,38 € 9 289,89 € 5 793,31 € 103 335,79 € 637 395,37 €					
10	COLAS	30320	Solution de Base PSE 1 PSE 2 PSE 3 PSE 4 Montant du lot HT					313 377,00 € 265 000,00 € 23 800,00 € 1 700,00 € 2 170,00 € 606 047,00 €	

Mme Nathalie GROS CHAREYRE informe qu'il faut en plus décider de la procédure à engager pour les lots non attribués.

M. le Maire explique que la commission s'est réunie et des entreprises ont été retenues. Il propose donc de valider ces choix. Pour les trois lots non attribués, les entreprises locales vont être interrogées. Elles ne sont pas toujours vigilantes sur les marchés lancés et elles ne se positionnent pas forcément.

Mme Sophie PELLEGRIN-PONSOLE est surprise de cette proposition d'interroger les entreprises locales, notamment en ce qui concerne le lot 9 - mobilier urbain/éclairage ?

M. le Maire pensait qu'il s'agissait de « petits lots ». Cela est valable pour le lot 5 – peinture et le lot 7 plomberie/ sanitaire. Effectivement le lot 9 comprend du mobilier urbain et des mâts d'éclairage. Il conviendra donc de refaire une consultation. **Mme PELLEGRIN-PONSOLE a bien fait de relancer le débat.** Il propose aux élus de se prononcer

Avis favorable à l'unanimité.

[Complément d'information : les 3 lots sans réponse représentent une évaluation de 52.000 € HT, soit environ 3,5 % du total des travaux]

Délib2018-07-05 – Contrat grand site Occitanie « Aigues-Mortes Camargue gardoise » : adhésion de la commune

Rapporteur : Françoise DUGARET

Le tourisme est un des piliers de l'activité économique de la commune. L'attractivité du territoire et la promotion de ses atouts et de ses richesses sont donc déterminants pour réussir les saisons et conforter le travail de captation d'un tourisme de qualité tout au long de l'année.

La Région Occitanie a choisi de mettre en valeur, sur l'ensemble du territoire, des sites de référence, d'assurer une communication et une promotion nationale et internationale de grande qualité et de soutenir financièrement des projets et des actions participant à la valorisation et à l'attractivité.

Le Grand Site Occitanie « Aigues-Mortes Camargue Gardoise » est un de ces sites de référence dont Le Grau-du-Roi est, avec Aigues-Mortes et Saint-Gilles, un des cœurs emblématiques au titre de ses espaces naturels protégés et de la Pointe de l'Espiguette en particulier.

L'adhésion à cette dynamique forte portée par la Région et accompagnée par le Département du Gard et le Syndicat mixte de la Camargue Gardoise est fondamentale pour la commune et pour l'ensemble des acteurs du tourisme et les partenaires de la valorisation des espaces naturels protégés.

Cette initiative vient en complément de tout ce qui a été engagée pour améliorer l'espace public, l'image de la ville et l'amélioration de la qualité de vie qui quotidien, qui sont aussi des éléments fondamentaux de l'attractivité de notre station :

- Démolition des friches de l'ancien CHU et renaturation du site ;
- Réaménagement et valorisation de l'ancien phare (Cité des pêcheurs) ;
- Réhabilitation, aménagement des abords du phare de l'Espiguette ;
- Restructuration urbaine autour du projet d'Écoquartier ;
- Réaménagement et rénovation des espaces publics et des voiries comme l'Esplanade de la mer, le Quai du 19 mars, ...

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération, **d'autoriser** M. le Maire à signer le contrat d'une durée de 4 ans avec la Région, le Département, le Syndicat mixte de la Camargue gardoise, le PETR Vidourle-Camargue, la communauté d'agglomération Nîmes-métropole et les communes de Saint-Gilles et d'Aigues-Mortes.

M. le Maire estime que c'est une bonne nouvelle de voir la commune intégrée dans ce périmètre de labellisation du Grand site Occitanie. Dans un premier temps, la ville n'apparaissait pas, mais dans deuxième temps la ville a été rétablie en tant que cœur emblématique. Cette modalité est importante au niveau d'intervention intégré dans le dispositif. Il propose au Conseil municipal de se prononcer.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2018-07-06 - Renaturation du terrain de l'ancien hôpital : plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Rapporteur : Guillaume PIERRE-BÈS

Dans le cadre de la reconstruction de l'hôpital du Grau-du-Roi, la ville est devenue propriétaire d'un terrain de 7 hectares sur lequel subsistent un certain nombre de bâtiments en ruine de l'ancienne structure hospitalière, une partie ayant déjà été démolie.

La commune a pour projet la renaturation et la valorisation de ce terrain en appliquant des principes d'aménagement :

- Un gradient de naturalité d'est en ouest,
- La mise en défens des espaces à enjeux écologiques,
- La mise en valeur du bas-relief du sculpteur Jean-Charles Lallement par la création d'un îlot culturel et préservé,
- Une liaison piétonne centrale et unique vers la plage,
- La création d'un cordon dunaire tenant compte des continuités morphologiques et écologiques du littoral,
- La création d'une aire d'accueil et de stationnement tirant parti de la végétation existante.

Le projet, programmé sur plusieurs années, se décompose en deux phases successives :

- Une phase de démolition des bâtiments avec désamiantage préalable, dépollution de certains espaces et enlèvement des matériaux.

- Une phase de renaturation du site avec notamment la revalorisation du cordon dunaire, la préservation du bas-relief, l'aménagement d'un accès à la plage par l'intermédiaire de cheminements doux et restreignant l'accès au reste du site.

Le montant des travaux et études associées de la 1^{ère} phase est revu à 3.300.000 € HT.

Un nouveau plan de financement prévisionnel est donc proposé :

Subvention État au titre du FNADT (25 %)	825.000 €
Subvention Contrat de plan FEDER (Europe : 40 % de 2.850.000)	1.140.000 €
Région Occitanie (15 %)	495.000 €
Solde commune de Le Grau-du-Roi	840.000 €

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après délibération, de se prononcer sur ce projet de plan de financement prévisionnel, de l'autoriser à signer toute pièce utile à son élaboration et de solliciter une aide auprès des différents financeurs.

M. le Maire note que c'est encore un projet très important qui a nécessité beaucoup de travail et de ténacité. Le niveau d'accompagnement est important avec les subventions. Il souligne par ailleurs que ce prévisionnel est en dessous des estimations précédentes, cela va permettre de dégager quelques moyens supplémentaires pour le PPI, mais des discussions seront prévues en séance du Conseil municipal à ce sujet. Le début des travaux est fixé à début octobre pour les deux projets. Il propose à l'Assemblée délibérante de se prononcer.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2018-07-07 – Convention d'accompagnement technique avec le CEN-LR relative aux suivis écologiques avant et après les travaux de déconstruction de l'ancien hôpital et de renaturation de l'écosystème dunaire

Rapporteur : Marièle BOURY

La Commune, le Conservatoire du Littoral et le CEN L-R (Conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon) ont souhaité mutualiser leurs compétences pour conduire une gestion concertée durables sur les propriétés du Conservatoire du Littoral.

La démarche s'est concrétisée par la signature d'une convention, le 6 novembre 2012, entre les trois partenaires confiant au CEN L-R, le rôle de gestionnaire associé ; la Commune étant le gestionnaire principal.

Fort de ce partenariat la Commune souhaite, lors du renouvellement de cette convention (novembre 2018), intégrer à ce dispositif de gestion une partie des espaces naturels dont elle a la propriété, notamment les secteurs intégrés dans la convention pastorale du berger François Crémier ainsi que le site de l'ancien hôpital du Boucanet sur lequel porte un projet de renaturation.

Le projet de renaturation de l'ancien hôpital, porté par la commune, passe par deux phases distinctes : une phase de destruction des bâtiments, ponctuelle et rapide, et une phase de restauration visant à renaturer le site, qui s'inscrit dans une échéance plus longue.

La Commune de Le Grau-du-Roi a défini une charte à ce projet à travers trois objectifs généraux :

- Valoriser l'accueil du public de manière raisonnée et canalisée, dans un but de sensibilisation aux écosystèmes littoraux, tout en conservant la mémoire du site hospitalier dans les éléments de muséographie ;
- Restaurer des habitats naturels dégradés ;
- Augmenter les potentialités écologiques du site, à travers la création d'une mare notamment.

Cependant, les travaux renaturation et de valorisation du site de l'ancien CHU commenceront en octobre et un suivi écologique doit être réalisé avant cette date.

Ainsi, il est indispensable de signer dès à présent la convention d'accompagnement technique relative aux suivis écologiques avant et après les travaux de déconstruction de l'ancien hôpital et de renaturation de l'écosystème dunaire.

Cette convention prévoit que le CEN L-R apporte une mission d'appui technique, auprès du gestionnaire principal -la Commune- relative au conseil et à l'expertise, à l'accompagnement pour le montage de projet et à l'appui à la gestion courante du site. Elle vise à conforter et étendre l'accord de partenariat entre la Commune et le CEN L-R afin de mettre en œuvre ce programme de renaturation.

Son objet principal est de définir et créer les conditions de mise en œuvre par la Commune et le CEN L-R des mesures précitées et d'assurer sur 15 ans la mise en œuvre desdites mesures, telles que décrites dans l'expertise écologique réalisée en 2017 par le Cabinet Barbanson Environnement.

En outre, la présente convention a pour objet de préciser :

- Les modalités de définition et de mise en œuvre des protocoles de suivi pour l'évaluation de l'efficacité des mesures de renaturation ;
- Les modalités de règlements des indemnités financières.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire ;

Il est proposé au **Conseil municipal, après en avoir délibéré**, de valider cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer la convention.



Les parcelles cadastrées concernées.

Désignation	Temps suivi (jours)	Occurrences suivis	Phasage du suivi	Coûts TOTAL HT												
				T0	T+1	T+2	T+3	T+4	T+5	T+6	T+7	T+8	T+9	T+10	T+11	
Habitats naturels																
Cartographies de l'évolution des habitats naturels	1	6	T0, T+1, T+2, T+5, T+10, T+15	3 000,00	500,00	500,00		500,00		500,00	-	-	-	-	500,00	500,00
Rapport d'étude et saisie des données	2	6	T0, T+1, T+2, T+5, T+10, T+15	6 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00		1 000,00	-	-	-	-	1 000,00	1 000,00
Flora																
Surveillance sur l'Orchis vanille et le Lys maritime	1	6	T0, T+1, T+2, T+5, T+10, T+15	3 000,00	500,00	500,00		500,00		500,00	-	-	-	-	500,00	500,00
Rapport d'étude et saisie des données	1	6	T0, T+1, T+2, T+5, T+10, T+15	3 000,00	500,00	500,00		500,00		500,00	-	-	-	-	500,00	500,00
Espèces exotiques envahissantes																
Identification, localisation et suivi de la dynamique de colonisation	1	6	T0, T+1, T+2, T+5, T+10, T+15	3 000,00	500,00	500,00		500,00		500,00	-	-	-	-	500,00	500,00
Rapport d'étude et saisie des données	2	6	T0, T+1, T+2, T+5, T+10, T+15	6 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00		1 000,00	-	-	-	-	1 000,00	1 000,00
Oiseaux																
Surveillance nichée précoce et tardive et suivi des nichoirs	4	4	T+1, T+4, T+7, T+10	8 000,00	-	2 000,00		-	2 000,00		-	2 000,00	-	-	2 000,00	-
Rapport d'étude et saisie des données	2	4	T+1, T+4, T+7, T+10	4 000,00	-	1 000,00		-	1 000,00		-	1 000,00	-	-	1 000,00	-
Amphibiens																
Surveillance amphibiens sur la mare recréée	3	3	T+2, T+5, T+10	4 500,00	-	-		1 500,00	-	-	1 500,00	-	-	-	1 500,00	-
Rapport d'étude et saisie des données	2	3	T+2, T+5, T+10	3 000,00	-	-		1 000,00	-	-	1 000,00	-	-	-	1 000,00	-
Reptiles																
Surveillance reptiles de l'habitat durable renouvelé et aux niveaux des piles de pierres sèches crevées	2	4	T+2, T+5, T+10	3 000,00	-	-		1 000,00	-	-	1 000,00	-	-	-	1 000,00	-
Rapport d'étude et saisie des données	2	4	T+2, T+5, T+10	3 000,00	-	-		1 000,00	-	-	1 000,00	-	-	-	1 000,00	-
Insectes psammophiles																
Surveillance des coléoptères dunes et des orthoptères	5	3	T0, T+5, T+10	7 500,00	2 500,00	-	-	-	-	2 500,00	-	-	-	-	2 500,00	-
Frais déplacement				675,00	225,00	-	-	-	-	225,00	-	-	-	-	225,00	-
Rapport d'étude et saisie des données	3	3	T0, T+5, T+10	4 500,00	1 500,00	-	-	-	-	1 500,00	-	-	-	-	1 500,00	-
TOTAL GENERAL € HT				62 175,00	8 225,00	7 000,00	0,00	8 500,00	3 000,00	8 225,00	4 500,00	3 000,00	0,00	0,00	15 725,00	4 000,00

M. le Maire ajoute que ce tableau montre année par année le suivi de l'accompagnement dans le cadre de la renaturation du site. Cela permettra de suivre régulièrement la bonne gestion des espaces naturels.

Mme Annie BRACHET lit dans la note qu'il y aura une phase de destruction. Elle demande si des photos des tags ont été réalisées car il y a de nombreuses œuvres d'art qui mériteraient d'être présentées lors d'une exposition. Elle a eu l'occasion de s'y rendre plusieurs fois et c'est magnifique.

Mme Nathalie GROS CHAREYRE informe qu'une photographe a accompagné les grappeurs ; elle a même déjà exposé à Villa Parry. Elle a dans ces cartons de nombreuses photos et elle est prête à les montrer lors d'une nouvelle exposition.

M. le Maire déclare qu'il a l'intention de faire éditer un ouvrage qui sera la mémoire de cette période. Il propose aux élus de se prononcer.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2018-07-08 – Travaux de renaturation et de valorisation de l'ancien hôpital – Marché public de travaux n° 2018-05-MTX-052

Rapporteur : Robert GOURDEL

Dans le cadre du projet de renaturation et de valorisation du site de l'ancien CHU et afin d'attribuer les marchés de travaux, la consultation a été organisée conformément aux article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 soumis à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés publics.

I/ La publicité - L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été diffusé sur les supports suivants :

- BOAMP : Envoi à la publication le 08 juin 2018. La mise en ligne a eu lieu le même jour sous l'annonce N°18-79274
- Profil acheteur / Site de dématérialisation du Midi Libre via la plateforme AWS : la mise en ligne a eu lieu le 08 juin 2018

- Site de la Ville : la mise en ligne a eu lieu le 08 juin 2018

II/ Les données du marché public et les conditions d'exécution - Forme du marché : marché allotie

Les différents lots de la consultation sont les suivants :

- Lot n° 01 Démolitions / Terrassements
- Lot n° 02 VRD / Revêtements / Mobiliers / Éléments bois
- Lot n° 03 Renaturation / Ganivelles

Durée :

- Pour les lots n° 01 et 02, le délai plafond est de 7 mois, dont 1 mois de période de préparation en septembre 2018 et commencement des travaux en octobre
- Pour le lot n° 03, le délai plafond est de 16 mois, dont 1 mois de période de préparation en septembre 2018 et commencement des travaux en octobre

III/ La remise des offres - La date limite de remise des offres était fixée au lundi 09 juillet 2018 (11 :30 H). Sur les 12 plis reçus, 8 ont été remis par voie électronique. La séance d'ouverture des plis a eu lieu le même jour à 12 :00 H.

Dans le cadre de cette procédure, il a été reçu :

- Dans les délais : 12 plis dont 8 plis dématérialisés
- Hors délais : 0 pli

Les Membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA), réunis vendredi 20 juillet 2018, ont attribué les marchés aux entreprises ou aux groupements et pour les montants mentionnés dans le tableau ci-après.

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal, après délibération, de valider** la consultation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, dans le cadre du marché N°2018-05-MTX-052, le contrat sur chaque lot avec le titulaire retenu par la Commission et pour le montant mentionné.

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2018-05-MTX-052					
'Travaux de renaturation et valorisation de l'Ancien Hôpital de Le Grau-du-Roi'					
Pli N°	Candidat	Code postal	Lot N°01 : Démolitions / Terrassements	Lot N°02 : VRD / Revêtements / Mobiliers / Éléments bois	Lot N°03 : Renaturation / Ganivelles
3	PSP	34110 FRONTIGNAN	X X X X X X X X	X X X X X X X X	515 555,45 €
10	COLAS Midi Méditerranée	30320 MARGUERITTES	X X X X X X X X	760 483,00 €	X X X X X X X X
12	BUESA	34500 BEZIERS	1 189 743,00 €	X X X X X X X X	X X X X X X X X

M. le Maire commente le tableau aux conseillers municipaux : un dossier qui avance bien. Il met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

M. le Maire note que la séance est calme ; cela est peut-être dû à la torpeur de l'été, mais il informe que les questions de ce soir sont importantes en matière de projets pour la commune.

Délib2018-07-09 – Réhabilitation et valorisation culturelle et économique du phare de l'Espiguette : plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Rapporteur : Nathalie GROS CHAREYRE

Le Phare de l'Espiguette, classé au titre des Monuments historiques fait l'objet d'une attention particulière de l'État (propriétaire par l'intermédiaire de Phares et balises) qui a missionné le Conservatoire du littoral pour étudier la faisabilité de la valorisation du phare et ses bâtiments annexes par le biais de projets d'accueil du public. La commune du Grau du Roi, est positionnée pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'aménagement du phare et assurer par la suite la gestion du phare et de ses annexes.

Une étude de faisabilité (commandée par la commune) a été réalisée en 2017 par le Cabinet médiéval AFDP. Le diagnostic a confirmé l'enjeu touristique que représente le site à la fois porte sud du Grand site de France Camargue gardoise, aboutissement de la Via Rhôna et porteur de plus-value culturelle pour l'offre locale actuelle. Le scénario validé par le comité de pilotage privilégie la dimension patrimoniale du phare et de ses bâtiments associés qui deviendraient essentiellement un site de visite et d'interprétation assorti d'une dimension évènementielle qualitative et d'un volet pédagogique conséquent. Pour autant, le phare poursuivra sa mission de signalisation maritime.

En février 2018, la mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à un groupement réunissant architecte du patrimoine, architecte, paysagiste et scénographe.

L'avant-projet sommaire (juin 2018) présente cinq aspects :

- Aménagement du sentier d'accès,
- Prolongement de la Via Rhôna,
- Création d'un bâtiment d'accueil,
- Rénovation du Phare et de ses annexes,
- Scénographie.

Ces différentes composantes peuvent faire l'objet d'aides de différents organismes partenaires.

Il est proposé dans un premier temps d'arrêter un plan de financement prévisionnel concernant **uniquement les aménagements paysagers** (le sentier d'accès au phare, la prolongation de la Via-Rhôna et les études inhérentes) afin qu'ils puissent être d'ores et déjà étudiés par certains partenaires. Ces travaux ne commencerait qu'en 2020.

Si le projet dans sa globalité est estimé à 2.100.000 € HT (1.900.000 € HT + 200.000 € HT pour le prolongement Via Rhôna), les aménagements paysagers sont estimés à 483.000 € HT.

Tous les montants présentés sont en hors taxes.

L'aménagement du sentier d'accès

Coût estimatif		253 000 €
ETAT au titre du PIT 2018	22%	55 600 €
Région FEDER	40%	101 200 €
Conservatoire du Littoral	10%	25 300 €
Département	10%	25 300 €
COMMUNE de LE GRAU DU ROI	18%	45 600 €

Le prolongement de la Via Rhôna

Coût estimatif		200 000 €
ETAT au titre du PIT 2018	22%	44 000 €
Région FEDER	40%	80 000 €
Département	20%	40 000 €
COMMUNE de LE GRAU DU ROI	18%	36 000 €

Etudes inhérentes aux aménagements paysagers

Coût estimatif		30 000 €
Région FEDER	40%	12 000 €
Conservatoire du Littoral	10%	3 000 €
Département	20%	6 000 €
COMMUNE de LE GRAU DU ROI	30%	9 000 €

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal, après délibération**, de se **prononcer** sur ce projet de plan de financement prévisionnel, de **l'autoriser** à signer toute pièce utile à son élaboration et de **soliciter** une aide auprès des différents financeurs.

M. le Maire explique que là aussi un gros travail a été réalisé : une bonne avancée sur ce dossier et le niveau d'aides est intéressant. Il propose aux élus de se prononcer.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2018-07-10 – S.E.M. Le Grau-du-Roi développement : modification des statuts

Rapporteur : Françoise DUGARET

La S.E.M. Grau-du-Roi développement souhaite modifier ses statuts de la façon suivante :

- Article 3 – Dénomination : Afin d'être en phase avec la réalité du nom de la commune, il convient de rajouter l'article « Le » devant l'appellation actuelle « Grau-du-Roi développement ». De plus, afin de couvrir l'ensemble des activités de la S.E.M., seul ce nom générique persistera. Ainsi, la dénomination sociale sera donc S.E.M. Le Grau-du-Roi développement (au lieu de Grau-du-Roi développement, S.E.M. de gestion et d'exploitation du Camping de l'Espiguette).
- Article 12 – Composition du Conseil d'administration : Il est nécessaire de refléter la réalité du fonctionnement actuel, ainsi le nombre de sièges est fixé à 18, dont 9 pour les collectivités locales ou leurs groupements (précédemment 15 sièges).
- Article 13 – Durée du mandat des administrateurs : Les nouveaux actionnaires ont sollicité la possibilité de réduire le mandat des administrateurs autres que ceux représentant la collectivité. L'article est donc modifié comme suit : « La durée des fonctions des administrateurs autres que ceux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements est de trois ans » (précédemment 6 ans).

Ces dispositions ont été validées en séance du Conseil d'administration le 15 décembre 2017. Il convient à présent que l'Assemblée délibérante se prononce sur la modification des statuts telle que ci-dessus.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal, après délibération**, de **valider** les statuts de la S.E.M. Le Grau-du-Roi développement.

M. Philippe PARASMO veut faire une simple réflexion car son groupe s'abstiendra sur ce dossier pour la simple et bonne raison qu'il n'est pas représenté au sein du Conseil d'administration de la S.E.M. Donc aucun intérêt de voter favorablement sur ce point.

Mme Yvette FLAUGÈRE demande l'autorisation de pouvoir accéder aux locaux de la S.E.M. et de pouvoir examiner les documents. Également pour la Régie autonome de Port Camargue, ainsi que pour la commune.

M. le Maire prend note de sa demande et répond qu'il va l'examiner. Il propose à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'approbation des statuts de la S.E.M.

Pour 22 (MM. CRAUSTE, BERNARD, GROS CHAREYRE, DUGARET, BRUNEL, TOPIE, VIGOUROUX, VILLANUEVA, BOUILLEVAUX, BRETON, BOURY, ROUVIÈRE, ALLOUCHE LASPORTES, BRUNETTI, PENIN, PIERRE-BÈS, SAUVEGRAIN, GOURDEL, LOUSSERT, BINELLO, DEUSA, PELLEGRIN-PONSOLE)
Abst. 6 (MM. ROSSO, BRACHET, SARGUEIL, PARASMO, FLAUGÈRE, ARENT)

Délib2018-07-11 – Plan local d'urbanisme de la ville des Saintes-Maries de la Mer – Projet d'arrêté : avis de la commune

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 décembre 2014, a validé le fait d'être consultée par la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer lors de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

En date du 11 juin 2018, le dossier de projet arrêté du P.L.U. a été notifié par cette ville limitrophe. Conformément à l'article R.153-4 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune sur ce projet devra être versé au dossier avant la date butoir du 11 septembre 2018 (soit 3 mois après la transmission du projet). Le dossier a été examiné par les services municipaux et n'a soulevé aucune observation particulière (celui-ci est consultable en mairie auprès du service *Administration générale*).

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal, après délibération, d'émettre** un avis favorable sur le dossier d'élaboration du Plan local d'urbanisme de la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer et **d'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

M. le Maire demande aux élus de valider cette proposition.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2018-07-12 – Espace Jean-Pierre Cassel – Saison théâtrale 2018/2019 : tarifs

Rapporteur : Michel BRETON

M. Michel BRETON précise tout d'abord que dans le tableau ne figure pas la programmation des 2 et 3 février 2019 concernant le festival de théâtre amateur car il sera géré par La Fédération nationale (tarif unique 5 €).

Il poursuit son intervention. Dans le cadre des dispositions prises en ce qui concerne les manifestations culturelles programmées à l'Espace Jean-Pierre Cassel, il convient de fixer les tarifs d'entrée pour les spectacles présentés durant la saison 2018/2019 :

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal, après en avoir délibéré, de valider** les tarifs 2018/2019 tels que précisés ci-après.

M. le Maire précise que c'est l'occasion de se satisfaire de la fréquentation avec une augmentation régulière. Le public a retrouvé le chemin de la salle de spectacles, il remercie tout le monde, les élus et le personnel.

Pour 25 (MM. CRAUSTE, BERNARD, GROS CHAREYRE, DUGARET, BRUNEL, TOPIE, VIGOUROUX, VILLANUEVA, BOUILLEVAUX, BRETON, BOURY, ROUVIÈRE, ALLOUCHE LASPORTES, BRUNETTI, PENIN, PIERRE-BÈS, SAUVEGRAIN, GOURDEL, LOUSSERT, BINELLO, DEUSA, ROSSO, BRACHET, SARGUEIL, PARASMO)
Abst. 3 (Mmes PELLEGRIN-PONSOLE, FLAUGÈRE, ARENT)

SPECTACLE	DATE	HORAIRE	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT	TARIF ABONNEMENT
Michel BOUJENAH "Ma Vie encore plus rêvée"	Samedi 27 octobre 2018	20h30	20 €	16 €	10 €
Dans la peau de ma Femme	Samedi 3 novembre 2018	20h30	16 €	12 €	8 €
Djobi Djobach	Samedi 17 novembre 2018	20h30	16 €	12 €	8 €
Camille Lellouche - Camille en vrai	Samedi 24 novembre 2018	20h30	20 €	16 €	10 €
Julie et le livre magique	Dimanche 16 décembre 2018	16h	8 €	6 €	4 €
Tanguissimo	Samedi 19 janvier 2019	20h30	20 €	16 €	10 €
Amaranta	Dimanche 27 janvier 2019	11h	8 €	6 €	4 €
La Reine de beauté de Leenane	Samedi 16 février 2019	20h30	20 €	16 €	10 €
Les Mangeurs de Lapins remettent le couvert	Samedi 9 mars 2019	20h30	8 €	6 €	4 €
Les Muses	Samedi 23 mars 2019	20h30	16 €	12 €	8 €
Sarah DORAGHI "Je change de file"	Samedi 30 Mars 2019	20h30	16 €	12 €	8 €
Bobby et Mistinguette contre le crime	samedi 20 avril 2019	11h	8 €	6 €	4 €
Les Vice Versa	Samedi 27 avril 2019	20h30	16 €	12 €	8 €

TARIF REDUIT Pour les moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi et PMR sur justificatifs

TARIF ABONNEMENT

Carte annuelle nominative (tous les spectacles à 50%) : 22€

50% sur le prix des places pour l'école municipale de musique et théâtre sur justificatifs

Délib2018-07-13 – Personnel communal – Avancement de grade 2018 : création et suppression de poste

Rapporteur : Claudette BRUNEL

L'avancement de grade est une procédure qui permet au fonctionnaire territorial d'évoluer dans sa carrière. Il assure une progression à l'intérieur du cadre d'emploi.

Ainsi, parmi les agents qui remplissent les conditions d'avancement de grade, l'autorité territoriale détermine les agents qu'elle souhaite promouvoir au grade supérieur. L'assemblée délibérante doit créer l'emploi correspondant au grade et le cas échéant supprimer l'emploi correspondant à l'ancien grade

I - Créations de poste au 1^{er} juillet 2018 :

1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet

Catégorie C Échelle C2

1^{er} échelon : IB 351/ IM 328 - 12^{ème} échelon : IB 479 / IM 416

Durée de carrière dans le grade : 25 ans

Au 1^{er} août 2018

1 poste d'attaché principal à temps complet

Catégorie A

1^{er} échelon : IB 579/ IM 489 - 12^{ème} échelon : IB 979 / IM 793

Durée de carrière dans le grade : 18 ans

II - Suppressions de poste au 1^{er} juillet 2018 :

1 poste d'agent social à temps complet

Au 1^{er} août 2018

1 poste d'attaché à temps complet

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, de valider ces dispositions.

M. le Maire note qu'il n'y a aucune création de postes supplémentaires. Il propose au Conseil municipal de voter.

Pour 26 (MM. CRAUSTE, BERNARD, GROS CHAREYRE, DUGARET, BRUNEL, TOPIE, VIGOUROUX, VILLANUEVA, BOUILLEVAUX, BRETON, BOURY, ROUVIÈRE, ALLOCHE LASPORTES, BRUNETTI, PENIN, PIERRE-BÈS, SAUVEGRAIN, GOURDEL, LOUSSERT, BINELLO, DEUSA, ROSSO, BRACHET, SARGUEIL, PARASMO, PELLEGRI-PONSOLE)

Contre 2 (Mmes FLAUGÈRE, ARENT)

Délib2018-07-14 – Le Souvenir français : adhésion de la commune

Rapporteur : Marie-Christine ROUVIÈRE

Le Souvenir français a pour vocation de maintenir la mémoire de tous ceux qui, combattants de la liberté et du droit, sont morts pour la France ou l'ont bien servie, qu'ils soient français ou étrangers.

Il a pour mission l'entretien des sépultures et des monuments commémoratifs, l'organisation d'actions de mémoire pour rendre hommage au courage et à la fidélité de tous ces hommes et femmes morts aux champs d'honneur.

Le Souvenir français finance une partie des voyages citoyens, dès qu'il y a un lien avec les guerres mondiales (première et deuxième) ou avec un lieu historique de guerre.

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération, de valider l'adhésion de la commune à cette association et d'accepter la prise en charge annuelle de la cotisation (2018 : 20 € pour un groupe affilié).

LE SOUVENIR FRANÇAIS, GARDIEN DE LA MÉMOIRE

Le Souvenir Français a pour vocation de

- Conserver la mémoire
- de ceux et celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire tant en France qu'à l'étranger.

• Transmettre le flambeau

aux jeunes générations successives en leur inculquant, par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs.

Une présence... des actions

Le Souvenir Français, association patriotique, distincte des associations d'anciens combattants, est ouvert à tous ceux qui souhaitent participer, en toute indépendance politique ou confessionnelle, à la sauvegarde du souvenir de nos aieux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Le Souvenir Français réunit en France près de 200 000 adhérents

Devenez gardien de la Mémoire

Le Souvenir Français, compte sur vous pour participer à cet effort collectif et, dans votre région, maintenir et renforcer la mémoire de tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour nos libertés.

Grâce à votre aide et à votre participation, ensemble nous pourrons pérenniser cette mémoire et transmettre aux jeunes générations les valeurs de dévouement, de respect et de tolérance dont ont su faire preuve nos aieux, par le sacrifice de leur vie pour notre liberté d'aujourd'hui.

Chaque année, il entretient, rénove et fleurit plus de 130 000 tombes, restaure plus de 250 monuments, réalise quelque 40 stèles et monuments commémoratifs, organise des visites scolaires sur les lieux de Mémoire.

M. le Maire met cette question aux voix.

- Pour 26 (MM. CRAUSTE, BERNARD, GROS CHAREYRE, DUGARET, BRUNEL, TOPIE, VIGOUROUX, VILLANUEVA, BOUILLEVAUX, BRETON, BOURY, ROUVIÈRE, ALLOUCHE LASPORTES, BRUNETTI, PENIN, PIERRE-BÈS, SAUVEGRAIN, GOURDEL, LOUSSERT, BINELLO, DEUSA, ROSSO, BRACHET, SARGUEIL, PARASMO, PELLEGRIN-PONSOLE)
Contre 2 (Mmes FLAUGÈRE, ARENT)

Délib2018-07-15 – Lotissement « Les orchidées » - Dénomination d'une voie

Rapporteur : Anne-Marie BINELLO

Dans le cadre du programme « Les orchidées » réalisé par la société *Un toit pour tous*, il convient de nommer ainsi qu'il suit une nouvelle voie destinée à la desserte des villas *Fragrances* :

Place de la Salicorne

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération, de **valider** cette proposition et **d'accepter** la dénomination de la voie comme précisé ci-dessus.

Mme Anne-Marie BINELLO note que la 1^{ère} tranche sera livrée en automne.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

- Pour 26 (MM. CRAUSTE, BERNARD, GROS CHAREYRE, DUGARET, BRUNEL, TOPIE, VIGOUROUX, VILLANUEVA, BOUILLEVAUX, BRETON, BOURY, ROUVIÈRE, ALLOUCHE LASPORTES, BRUNETTI, PENIN, PIERRE-BÈS, SAUVEGRAIN, GOURDEL, LOUSSERT, BINELLO, DEUSA, ROSSO, BRACHET, SARGUEIL, PARASMO, PELLEGRIN-PONSOLE)
Contre 2 (Mmes FLAUGÈRE, ARENT)

Délib2018-07-16 – Subvention à des athlètes (kayak de mer – ski freestyle)

Rapporteur : Marie-Christine ROUVIÈRE

La commune connaît l'émergence d'un certain nombre de sportifs qui font rayonner l'image de la commune au-delà des frontières nationales en participant à des compétitions de niveau international.

M. Nicolas LAMBERT, athlète international dans la discipline kayak et vice-champion d'Europe ainsi que Eliot GORRY, pratiquant le freestyle discipline slopestyle & big air (4^{ème} à la coupe d'Europe 2017), ont sollicité la commune pour soutenir leurs projets sportifs tant nationaux qu'internationaux.

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, de :

- **Se prononcer** sur cette proposition
- **Voter** l'octroi de subventions ainsi qu'il suit : **500 €** à Nicolas Lambert et **500 €** à Eliot Gorry ;
- **Autoriser** la prise en charge de la dépense.

Mme Marie-Christine ROUVIÈRE stipule en ce qui concerne Nicolas que c'est un athlète qui a remporté énormément de médailles ; le 2^{ème} sportif, Eliot, partage sa vie entre La Plagne et Le Grau. Son souhait est de participer à la coupe de France et d'intégrer l'équipe nationale.

M. le Maire est satisfait de pouvoir voter souvent des coups de pouce de ce genre. Il met aux voix.

- Pour 26 (MM. CRAUSTE, BERNARD, GROS CHAREYRE, DUGARET, BRUNEL, TOPIE, VIGOUROUX, VILLANUEVA, BOUILLEVAUX, BRETON, BOURY, ROUVIÈRE, ALLOUCHE LASPORTES, BRUNETTI, PENIN, PIERRE-BÈS, SAUVEGRAIN, GOURDEL, LOUSSERT, BINELLO, DEUSA, ROSSO, BRACHET, SARGUEIL, PARASMO, PELLEGRIN-PONSOLE)
Contre 2 (Mmes FLAUGÈRE, ARENT)

Délib2018-07-17 – Coopérative scolaire de l'école maternelle Tabarly : subvention de fonctionnement

Rapporteur : Pierre DEUSA

Afin de poursuivre les activités facultatives de même que les projets d'activités culturelles et pédagogiques des écoles, la municipalité souhaite contribuer, à titre de ressources normales, au subventionnement des coopératives scolaires.

L'Assemblée délibérante avait déjà délibéré sur les montants à allouer à l'école élémentaire et à l'école maternelle Eugénie Deleuze. Il convient à présent d'examiner la demande de l'école maternelle Eric Tabarly :

- Ecole E. Tabarly (association USEP Coop. Scolaire Tabarly) : 10 € par élèves X 93 = **930 €**

Sous la Présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, d'adopter cette proposition, d'octroyer la subvention comme précisé ci-dessus et d'accepter la prise en charge de la dépense.

M. le Maire propose à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur ce point.

Pour 26 (MM. CRAUSTE, BERNARD, GROS CHAREYRE, DUGARET, BRUNEL, TOPIE, VIGOUROUX, VILLANUEVA, BOUILLEVAUX, BRETON, BOURY, ROUVIÈRE, ALLOUCHE LASPORTES, BRUNETTI, PENIN, PIERRE-BÈS, SAUVEGRAIN, GOURDEL, LOUSSERT, BINELLO, DEUSA, ROSSO, BRACHET, SARGUEIL, PARASMO, PELLEGRI-PONSOLE)
Contre 2 (Mmes FLAUGÈRE, ARENT)

INFORMATIONS

Rapporteur : M. le Maire présente les différents dossiers. De nombreuses climatisations réversibles, des travaux divers et également sur les aires de jeux : un plan de rénovation est enclenché pour un bon usage par les enfants.

- Tableaux MAPA et marchés :

TABLEAU DES MARCHÉS 2018 de moins 25 000 euros HT

Liste des Marchés conclus depuis le dernier Conseil Municipal

N° MARCHÉ	NATURE DU MARCHÉ	TYPE DE PROCEDURE	OBJET	Date de Notification	TITULAIRE	Code Postal	VILLE	MONTANT DU MARCHÉ HT	DUREE
2018-05-NFO-041	Fourniture	Négociée - Sans Pub	Remplacement Porte ALU Villa Parry	29/06/2018	TERME	30 240	Le Grau du Roi	Tranche Ferme : 2 436,67 € - Pas de tranche conditionnelle	Fin prévue le : 31/07/18
2018-06-NSV-070	Service	Négociée - Sans Pub	Entretien toitures terrasses EHPAD St Vincent	05/07/2018	SOPREMA	30 320	MARGUERITTES	Tranche Ferme : 520,00 € - Pas de tranche conditionnelle	1 an(s)
2018-06-MFO-071	Fourniture	Adaptée - Sans Pub	Sols souples Aires de jeux	29/06/2018	PLEINBOIS	84 250	LE THOR	Estimation : 13 100,00 €	Fin prévue le : 13/07/18

TABLEAU DES MARCHÉS 2018

Liste des Marchés conclus depuis le dernier Conseil Municipal, à Procédure Adaptée avec publication, dispensés de passage devant le Conseil Municipal en application de la délégation accordée à Monsieur Le Maire (Délibération N°2016-07-11 du 27/07/2016), mais validés en Commission MAPA.

N° MARCHÉ	NATURE DU MARCHÉ	TYPE DE PROCEDURE	OBJET	Date de Notification	TITULAIRE	Code Postal	VILLE	MONTANT DU MARCHÉ HT	DUREE
2018-06-MFO-056	Fourniture	Adaptée - Pub Nationale	Fourniture et installation de climatisation réversible - Lot N°1 Palais des Sports	en cours	IFELEC	30 250	SOMMIERES	Tranche Ferme : 17 208,00 € - Tranches conditionnelles : 2 989,60 €	Fin prévue le : 25/08/18
2018-06-MFO-056	Fourniture	Adaptée - Pub Nationale	Fourniture et installation de climatisation réversible - Lot N°2 Ecole E. DELEUZE	17/07/2018	ETS DUMAS	34 280	LA GRANDE MOTTE	Tranche Ferme : 4 420,00 € - Tranches conditionnelles : 1 150,00 €	Fin prévue le : 25/08/18
2018-06-MFO-056	Fourniture	Adaptée - Pub Nationale	Fourniture et installation de climatisation réversible - Lot N°3 Centre de loisirs	17/07/2018	SME	34 000	MONTPELLIER	Tranche Ferme : 5 140,63 € - Tranches conditionnelles : 28 999,80 €	Fin prévue le : 28/09/18
2018-06-MFO-056	Fourniture	Adaptée - Pub Nationale	Fourniture et installation de climatisation réversible - Lot N°4 Centre Technique Municipal	en cours	IFELEC	30 250	SOMMIERES	Tranche Ferme : 2 829,60 € - Tranches conditionnelles : 2 151,60 €	2 mois
2018-06-MFO-056	Fourniture	Adaptée - Pub Nationale	Fourniture et installation de climatisation réversible - Lot N°5 Villa Party	17/07/2018	ETS DUMAS	34 280	LA GRANDE MOTTE	Tranche Ferme : 1 190,00 € - Tranches conditionnelles : 6 770,00 €	2 mois
2018-06-MFO-056	Fourniture	Adaptée - Pub Nationale	Fourniture et installation de climatisation réversible - Lot N°6 Hôtel de Ville	17/07/2018	ETS DUMAS	34 280	LA GRANDE MOTTE	Tranche Ferme : 1 180,00 € - Tranches conditionnelles : 1 435,00 €	2 mois

N° MARCHÉ	NATURE DU MARCHÉ	TYPE DE PROCEDURE	OBJET	Date de Notification	TITULAIRE	Code Postal	VILLE	MONTANT DU MARCHÉ HT	DUREE
2018-06-MFO-056	Fourniture	Adaptée - Pub Nationale	Fourniture et installation de climatisation réversible - Lot N°7 Crèche "Les Péquelets"	17/07/2018	ETS DUMAS	34 280	LA GRANDE MOTTE	Tranche Ferme : 4 230,00 € - Tranches conditionnelles : 12 835,00 €	Fin prévue le : 01/10/18
2018-06-MFO-056	Fourniture	Adaptée - Pub Nationale	Fourniture et installation de climatisation réversible - Lot N°8 Salle Les Argonautes	en cours	IFELEC	30 250	SOMMIERES	Tranche Ferme : 4 483,00 € - Tranches conditionnelles : 4 483,00 €	2 mois

M. le Maire annonce un plan concernant la rénovation et l'extension de l'EHPAD. Pour ce faire, la commune va s'attacher les services d'un chargé de mission.

Mme Annie BRACHET s'interroge, quand M. le Maire parle d'extension, cela veut-il dire agrandir la structure ?

M. le Maire répond par l'affirmative, la demande est grande et de plus pour atteindre l'équilibre financier le nombre actuel de chambres est insuffisant. Ce travail va être engagé prochainement.

Il précise par ailleurs que le dossier sur table concernant l'arrêt de bus n'est pas assez complet. C'est la raison pour laquelle il n'a pas sollicité en début de séance la possibilité de l'inscrire en question supplémentaire. Ce point sera donc examiné lors d'une prochaine séance qui aura lieu le 26 septembre après la fête locale. Il tient par ailleurs à féliciter Hervé SARGUEIL pour l'article le concernant dans le Midi Libre.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 20 :00 heures.